



Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans du 23 mars 2011

Fortes corrections exigées, voire rejet en bloc

Après des mois de discussion, le Conseil fédéral a enfin adopté le document soumis à consultation sur la Politique agricole 2014-17. Bien qu'il comporte des points positifs, le projet présente d'importantes faiblesses. Les propositions du Conseil fédéral vont mettre un frein à l'agriculture de production, compliquer la planification de l'exploitation et augmenter les démarches administratives. L'Union Suisse des Paysans (USP) est d'avis que des corrections substantielles s'imposent et, vu les graves défauts du document, se réserve même la possibilité de rejeter l'ensemble du paquet après une analyse approfondie.

Voilà près de 20 ans que l'agriculture est en mutation. Plusieurs réformes engagées sont encore en chantier, notamment la politique laitière. Le projet de Politique agricole 2014-17 adopté aujourd'hui par le Conseil fédéral vient une nouvelle fois chambouler bien des choses avec, au cœur de ce paquet de mesures, le développement du système des paiements directs. L'USP y voit des points positifs, par exemple le maintien du crédit-cadre, l'orientation conséquente des paiements directs sur les diverses prestations et le renforcement de la stratégie qualité. D'un autre côté, le message présente un certain nombre de faiblesses, qui sont pour certaines inacceptables. L'Union Suisse des Paysans lance maintenant une consultation interne auprès de ses sections. Le projet sera en outre analysé par son comité et la Chambre suisse d'agriculture. On peut toutefois affirmer, aujourd'hui déjà, que des corrections substantielles s'imposent. Il n'est pas exclu de refuser le projet en bloc.

Le nouveau système des paiements directs incite trop à l'extensification en pénalisant ceux qui prennent au sérieux leur mandat constitutionnel et approvisionnent la population en denrées alimentaires. Il est, par exemple, prévu de supprimer les contributions à la garde d'animaux que l'on connaît actuellement. Pour l'USP, leur transformation en contributions liées à la surface est insensée, c'est pourquoi elle se battra pour leur maintien. Des sommes considérables sont investies dans les « contributions à l'adaptation », qui représenteraient 20 à 40 % des paiements directs par exploitation. Or, ces contributions à l'adaptation seront progressivement réduites et l'argent réaffecté à de nouveaux programmes visant la qualité du paysage, l'efficacité des ressources et la biodiversité. Pour les familles paysannes, ce système comporte trop d'incertitudes. Désormais, les paiements directs seront axés encore plus résolument sur la réalisation des objectifs. Or, ces objectifs sont pour beaucoup qualitatifs, et dès lors difficiles à définir et à contrôler. D'où la crainte que les démarches administratives déjà fastidieuses deviennent encore plus compliquées et que les contrôles nécessitent la mobilisation d'une armée de nouveaux conseillers et contrôleurs. Le Conseil fédéral prévoit en outre de supprimer tous les critères de limitation. L'USP est cependant d'avis qu'y renoncer mettrait en péril la crédibilité des paiements directs et leur acceptation par la population et propose par exemple de conserver une limite par unité de main-d'œuvre.

Enfin, le nouveau démantèlement des soutiens au marché prévu par le Conseil fédéral est déroutant. Les accords internationaux existants n'obligent aucunement la Suisse à plier l'échine avec tant de précipitation. Au contraire, il est essentiel de soutenir le marché afin de compenser les fluctuations de prix et ainsi de stabiliser les revenus. Comme par le passé, cette nouvelle étape de la réforme pêche en ceci qu'elle n'offre pas de perspective pour une amélioration des revenus, actuellement bien trop bas, des familles paysannes.

Renseignements :

Francis Egger, Économie, politique et relations internationales USP, tél. 079 280 69 66

Sandra Helfenstein, porte-parole USP, tél. 056 462 52 21, portable 079 826 89 75

www.sbv-usp.ch